

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-002-15557/24/BM

**■ Attribution d'une subvention d'action spécifique à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour le projet Service agroécologique et économique (SAE²) au titre de l'exercice 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°5845
74050**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le territoire métropolitain est composé de 75 % d'espaces ruraux. Cette mosaïque de milieux naturels et de terres cultivées, issue de l'histoire agropastorale du territoire, favorise la présence d'une importante biodiversité dans les espaces agricoles.

Les liens entre biodiversité et activité agricole sont mis en avant depuis 2013 par l'Observatoire agricole de la biodiversité (OAB), animé par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Le territoire est ainsi caractérisé par une réciprocity des bienfaits entre l'agriculture et la biodiversité. La biodiversité est un atout pour l'agriculture et inversement. En appui et renfort de cette caractéristique territoriale, la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône a lancé le Service Agroécologique et économique (SAE²) en 2019. Il a pour objectifs d'évaluer la biodiversité fonctionnelle sur les exploitations agricoles, de proposer des moyens pour la développer et à terme, de mesurer les services économiques qu'elle peut apporter. Ainsi, ces dernières années, de nombreuses connaissances ont pu être acquises permettant de déployer différentes actions agroécologiques favorisant ces synergies bénéfiques entre agriculture et environnement notamment par la régulation naturelle des ravageurs et des maladies des cultures.

Les actions de ce service se déclinent en plusieurs axes :

- La Chambre d'Agriculture accompagne une démarche d'expertise et de conseils des agriculteurs volontaires du territoire pour développer l'agroécologie sur leur exploitation. Sur la base de diagnostics agricoles et environnementaux des exploitations, des propositions sont formulées sur l'évolution des pratiques culturales ou la mise en place d'aménagements naturels (haies, nichoirs à oiseaux, gîtes à chauves-souris, enherbements, etc.) favorables au développement de la biodiversité et de ses aménités sur la régulation des ravageurs. Des suivis sont réalisés les années suivantes permettant d'acquérir des références technico-économiques sur des techniques agroécologiques reproductibles. Au global, la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône réalise 1 000 protocoles biodiversité par an en lien avec l'observatoire agricole de la biodiversité. Elle met en œuvre des protocoles spécifiques pour l'observation des chiroptères, avec un focus en 2023 sur les grandes cultures en cœur de parcelle et bordure de haies, notamment dans le pays d'Aix. SAE² est une démarche partenariale impliquant, outre les agriculteurs, de nombreux organismes spécialisés (INRAE, GR CIVAM, AGROOF, Station de la Pugère, Groupe chiroptères de Provence, etc.), le Lycée agricole de Valabre et des partenaires financeurs (Métropole Aix-Marseille-Provence, Département des Bouches-du-Rhône, SAFER, etc.).

Depuis 2019, une cinquantaine d'exploitations du territoire engagés dans différentes productions agricoles (maraichage, grandes cultures, arboriculture, viticulture, etc.) ont été accompagnées dans le territoire, dont six en 2023. Pour 2024, six nouveaux diagnostics d'exploitation sont prévus, en priorité concernant des productions alimentaires (maraichage, arboriculture, grandes cultures). Il est également prévu de continuer le suivi des exploitations engagées précédemment (biodiversité fonctionnelle, haies récemment plantées, suivi des engrais verts).

- La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône développe également une expertise sur l'implantation de haies, leur gestion durable et leur valorisation (impact sur la biodiversité et les cultures). Elle accompagne ainsi la plantation de haies avec plus de 20 000 ml depuis 2020, dont 8 640 ml en 2023. Certaines ont été réalisées dans le cadre du projet « Des enfants et des arbres », démarche nationale qui vise à la plantation d'arbres chez des agriculteurs par des scolaires. Des journées techniques sont organisées et, en 2024, l'édition d'un guide des haies à destination des agriculteurs du territoire auquel participeront de nombreux acteurs spécialisés (AGROOF, GR CIVAM, etc.). Des réunions techniques peuvent être également organisées pour d'autres sujets (enherbements, nichoirs, chiroptères, mares, etc.). Le dispositif a également contribué à la mise en place de 1 300 nichoirs à oiseaux et chiroptères ainsi qu'à 300 ha de cultures intermédiaires.

-La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône porte une action pédagogique de formation auprès du Lycée de Valabre dans le cadre de deux Brevets de technicien supérieur agricole : Gestion et protection de la nature, Agronomie et production végétale. Lors de l'année scolaire 2022-2023, les étudiants concernés sont intervenus auprès de huit vigneronnes de l'Association des Vignerons de la Sainte-Victoire pour lesquels ils réalisent des diagnostics agricoles et environnementaux SAE² simplifiés et préconisent des aménagements sous l'observation des agents de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Les étudiants utilisent les protocoles de biodiversité spécifiques à la viticulture du programme Biodiviti créé par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. L'année scolaire 2023-2024 marquera la concrétisation de la démarche avec la mise en place des aménagements chez les agriculteurs concernés : plantations de haies, implantation de mares et d'abris à reptiles, travail sur les ripisylves en berges de cours d'eau, etc.

- Enfin, l'une des nouveautés du projet SAE² pour 2024 est le lancement d'une expérimentation sur les enherbements fleuris en bordure de champs chez des agriculteurs volontaires en finançant l'acquisition des semences. Cette expérimentation permettra de déterminer l'intérêt de ce type d'aménagement pour favoriser la présence de biodiversité dans les parcelles.

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'agriculture et d'alimentation qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône a été soutenue l'an dernier pour cette action et souhaite poursuivre son objectif en sollicitant l'attribution d'une subvention d'action spécifique au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS n°5845.

La demande d'appui de la Métropole Aix-Marseille-Provence est à hauteur de 40 320 € pour un budget prévisionnel de 50 400 € (80 %). Le budget prévisionnel comprend 10 080 € d'autofinancement (20%).

En cohérence avec les objectifs de la politique agricole métropolitaine et après instruction, il est proposé d'attribuer à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône une subvention d'un montant de 40 320 €. Une convention fixe les modalités d'octroi de la subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 portant révision du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ENV 003-1134/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant sur l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial ;
- La délibération n° AGRI 005-9906/21/CM du Conseil de la Métropole du 15 avril 2021 approuvant la feuille de route 2021-2024 du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et renouvellement de la convention de co-pilotage.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir une agriculture et une alimentation durables, inscrite dans son Projet Alimentaire territorial.
- Que les démarches qui visent à renforcer les apports réciproques entre agriculture et environnement dans le cadre sont conformes à cet objectif.
- La très grande richesse écologique du territoire Métropolitain et l'opportunité qu'elle représente pour le développement de démarches agroécologiques.
- Le projet porté par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour accompagner dans des démarches agroécologiques les agriculteurs volontaires.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'action spécifique à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour le projet Service agroécologique et économique (SAE²) d'un montant de 40 320 euros au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole 2024, chapitre 65, nature 65748, fonction 6312, sous-politique G 710.

Ces crédits relèvent de la politique Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel, de la sous-politique Agriculture, alimentation et du programme Agriculture et seront exécutés par le service gestionnaire 8AGRI.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Agriculture,
Viticulture et Ruralité,
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE